

Séance du 29 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Gregory DUDON, Odile DURET, Daniel MARCHAND, Marina MERLE, Catherine PROVOST, Julien TABOULOT.

Absents excusés : Gilles CHAMBONNIER, Martine DEJOUX (a donné pouvoir à Daniel MARCHAND), Cécilia GAUCHARD (a donné pouvoir à Odile DURET), Guillaume HERMES (a donné pouvoir à Julien TABOULOT), Christelle PAIR (a donné pouvoir à Louis BERNARDET), Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG (a donné pouvoir à Catherine PROVOST).

Secrétaire de Séance : Catherine PROVOST

<u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u>	15
<u>En exercice :</u>	15

Date de la convocation :	22/12/2020
--------------------------	------------

Date de l'affichage :	30/12/2020
-----------------------	------------

Compte-rendu de la précédente séance :

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2020/00654 : consultation de maîtrise d'œuvre – regroupement des écoles

Monsieur le Maire expose l'état d'avancement du projet de regroupement des écoles ; l'ensemble des pièces constitutives du marché ont été reçues et il convient désormais d'acter sa publication.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder à la publication des pièces nécessaires au recrutement d'un maître d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire.

INDIQUE que le marché aura vocation à couvrir la maîtrise d'œuvre de la construction d'un bâtiment scolaire de trois classes et une salle de motricité, la réhabilitation de l'école existant et pour finir, la création d'une chaufferie bois ainsi que des aménagements extérieurs.

DIT que les crédits requis (estimés à environ 90 000 hors taxes) seront inscrits au budget primitif 2021.

Questions diverses :

- Dès que la situation sanitaire le permettra, la commission des travaux devra se réunir ;
- Une licence IV est à vendre sur la commune ;
- Cheminement le long du ruisseau des Potiers : un courrier a été envoyé aux propriétaires afin de créer un chemin pédestre. Cela pourrait prendre la forme d'un droit de passage accordé à la commune qui prendrait en contrepartie à sa charge la pose d'une clôture ;
- La construction des logements par Allier Habitaït aux Grassots débutera la première semaine de janvier ;
- Une solution devra être trouvée concernant le bâtiment du Thiel Accueil
- Réflexion à envisager concernant l'entretien des fossés et des chemins avec le possible concours des agriculteurs sous forme de conventionnement.

Séance levée à 19h30

Pour affichage, le 30 décembre 2020